



## TERRITORIAUX DE LA SARTHE

# LES ATSEM DOIVENT ÊTRE ENTENDUES

## 1 FÉVRIER 2017

### NOUVELLE MOBILISATION NATIONALE

Le 14 décembre 2016, dans toute la France, les ATSEM se sont fortement mobilisées pour faire entendre leurs revendications à l'appel de l'intersyndicale CGT – FO. Des représentants du ministère de la Fonction publique les ont reçus et reconnaissent la légitimité des besoins de ces agents, à savoir :

- . Une ATSEM par classe
- . La clarification des missions des ATSEM
- . Une solution réelle à la problématique de la double hiérarchie Éducation Nationale – Collectivité
- . De la formation professionnelle tout au long de la carrière
- . Un déroulement de carrière avec la possibilité d'évoluer de la catégorie C vers la catégorie B
- . La reconnaissance de la pénibilité
- . La reconstruction de carrière par la prise en compte de l'ancienneté supprimée lors des transpositions des accords JACOB en 2007 et signés notamment par la CFDT.
- . La revalorisation de la rémunération

Mais nous déplorons qu'aucun engagement concret n'ait été obtenu.

Ce même jour devait être examiné au CSFPT un important rapport sur ces personnels. Le Président a obtenu du bureau (collège employeur) et avec l'appui de la CFDT le report de cet examen, contre l'avis de nos organisations syndicales. Nous dénonçons les prétextes invoqués et appelons au respect de la démocratie sociale ! Le dossier sera de nouveau examiné le 1<sup>er</sup> Février.

Les raisons de la mobilisation restent entières et la colère monte pour la défense et l'amélioration des textes statutaires régissant le cadre d'emplois des ATSEM.

Loin de la stigmatisation et des menaces contre les agents publics proférées par des candidats à la prochaine élection présidentielle, la réalité appelle des réponses de progrès !

D'une commune à l'autre, les missions, les horaires, les conditions de travail envers ces personnels ne sont pas les mêmes ! Devant le manque de considération de cette profession, tant de la part de certains employeurs locaux que du Ministre qui, au travers des différentes réformes, n'ont pas permis à ce cadre d'emplois de progresser sur le plan statutaire.

L'accès à l'école est un droit universel pour chaque enfant. Ce droit doit être préservé et développé afin qu'ils puissent bénéficier, dans un lieu accueillant et apaisant, des connaissances et des apprentissages afin de s'émanciper.

C'est le sens des revendications des personnels notamment avec l'exigence d'une ATSEM par classe.

**LE FAIT QUE LE CADRE D'EMPLOI DES ATSEM SOIT COMPOSÉ  
A 99 % DE FEMMES N'EN SERAIT-IL PAS LA RAISON ?**

**A QUALIFICATION ÉGALE, LES ATSEM SONT LOIN DE L'ÉGALITÉ  
DE TRAITEMENT AVEC DES FILIÈRES PLUS MASCULINES.**

**IL Y A URGENCE à AGIR !**

**Le 1<sup>er</sup> Février 2017**

**MOBILISONS-NOUS**

**CGT et FO des Territoriaux de la Sarthe appellent TOUTES LES ATSEM DU  
DÉPARTEMENT à participer massivement à l'action.**

**RASSEMBLEMENT AU MANS DEVANT  
LA PRÉFECTURE à 10H00**

**Un préavis de grève est déposé pour permettre de participer très nombreuses à ce mouvement  
de protestation.**

